

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
des Pays de la Loire

Décision n° 2698 du 1^{er} février 2022 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie des Pays de la Loire

NOR : INTJ2202799S

Le commandant de la région de gendarmerie des Pays de la Loire, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 30768 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130622S) ;

Vu la décision n° 31075 du 2 décembre 2021 (NOR : INTJ2136116S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} mars 2022 :

Rouane	Nicolas	NIGEND : 156 965
Boisson	Thierry	NIGEND : 180 011

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2022 :

Cadiou	Aurore	NIGEND : 228 319
Murail	Pascal	NIGEND : 158 079
Avolino	Jean-Luc	NIGEND : 198 858
Bonhommeau	Frédéric	NIGEND : 153 196

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2022 :

Normand	Guillaume	NIGEND : 214 409
Vernier	Anne	NIGEND : 199 886
Sanchez	Sabrina	NIGEND : 226 798
Dolu	Sébastien	NIGEND : 169 940
Bomble	Carole	NIGEND : 214 347
Fauconnier	Jérémy	NIGEND : 333 310
Angignard	Maxime	NIGEND : 185 507

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2022 :

Vergos	Dominique	NIGEND : 362 588
Chantepie	Guillaume	NIGEND : 225 505

Fleury	Jessy	NIGEND : 352 976
Blestel	Frédéric	NIGEND : 230 647
Bourgault	Richard	NIGEND : 192 889
Derocles	Guillaume	NIGEND : 388 716
Gautier	Jonathan	NIGEND : 273 251
Levionnois	Anthony	NIGEND : 311 699
Potier	Jérôme	NIGEND : 240 070
Tanapin	Philippe	NIGEND : 360 693

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} février 2022.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie des Pays de la Loire,
commandant le groupement de gendarmerie départementale
de la Loire-Atlantique,
R. Zamora*